

2 Politique

En prélude aux élections des bureaux des conseils locaux/Libreville

Rose Christiane Ossouka Raponda ou le respect des équilibres ?



L'actuelle maire de Libreville Rose Christiane Ossouka Raponda.



Une vue de l'Hôtel de Ville de Libreville.



Certains n'hésitent pas à citer le nom de l'ancien ministre Calixte Nsie Edang parmi les potentiels candidats à la mairie de Libreville.

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Le Parti démocratique gabonais (PDG), majoritaire au conseil municipal de Libreville, ne sera confronté, a priori, qu'à un seul choix, dans la désignation du prochain édile de la capitale gabonaise. Il s'agira pour ses dirigeants soit de continuer avec la mairesse sortante (membre de la communauté mpongwé), dont la liste vient de rafler un très grand nombre d'élus dans sa circonscription, soit jeter leur dévolu sur un élu fang, en respect à une loi non écrite en vigueur jusque-là.

C'EST désormais officiel : le renouvellement des bureaux des conseils locaux (départementaux et muni-

cipaux) aura lieu le 03 février 2019 sur toute l'étendue du territoire. Cette date a été fixée par le ministère de l'Intérieur en charge de la Décentralisation, conformément à la loi. Depuis plusieurs jours donc, les états-majors des partis politiques ayant des élus locaux s'activent pour les derniers réglages dans la perspective du choix de leurs candidats aux différents postes. Cela dans tous les conseils locaux où leurs partis respectifs peuvent prétendre jouer un rôle.

A l'Hôtel de Ville de Libreville, selon les résultats des dernières élections locales, le Parti démocratique gabonais (PDG) sera le seul maître. Contrairement au mandat finissant où il lui a fallu compter sur son al-

liance avec le Centre des libéraux réformateurs (CLR) de Jean-Boniface Assélé. La maire sortante, Rose Christiane Ossouka Raponda n'avait eu son salut qu'à cette alliance conclue autour du président Ali Bongo Ondimba, par ailleurs leader de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence dont le PDG et le CLR sont membres. Tout le monde sait combien cette co-gestion a connu des fortunes diverses dans son fonctionnement...

Pour le mandat à venir, le parti au pouvoir n'aura pas besoin de négocier avec une quelconque autre force politique pour présider l'Hôtel de Ville de Libreville, étant donné qu'il y dispose d'une très large majorité de conseillers mu-

nicipaux. Dans l'ensemble des six (6) arrondissements que compte la capitale gabonaise, le PDG arrive loin devant la coalition entre l'Union nationale (UN) et le Rassemblement Héritage et Modernité, le CLR, RV et SDG. Soit un total de 79 élus contre 36 (UN et RHM), 27 (CLR), 5 (SDG) et 4 (RV).

Dans un tel contexte, d'aucuns s'accordent pour dire que la seule équation qui se pose aux instances dirigeantes du PDG est celle de savoir si celles-ci choisiront de reconduire Rose Christiane Ossouka Raponda, en dépit de son appartenance à la communauté mpongwé ; ou de faire valoir la loi non écrite jusque-là en cours, qui consacre l'alternance

entre cette communauté et celle voisine des Fang, dans la gestion de la municipalité de Libreville.

Parce que, depuis quelques jours les spéculations vont bon train dans certains milieux, au point même de faire circuler sur la toile une liste à la lecture de laquelle, le tour reviendrait à un membre de la communauté fang de gérer la commune de Libreville. Le nom de l'ancien membre du gouvernement Calixte Nsie figure d'ailleurs en bonne place.

D'un autre côté, d'autres voix s'élèvent pour dire qu'au regard des résultats obtenus par la liste conduite par Mme Ossouka Raponda lors des locales de 2018, sans doute témoignage de la confiance des électeurs de sa circonscrip-

tion, la maire sortante mérite de poursuivre son œuvre à la tête de la première Ville du Gabon. Ce qui voudrait dire que malgré les critiques faites sur divers aspects concernant sa ville lors du dernier mandat, la donne va, cette fois,

changer. Selon eux, cette fois la mise en place du Fonds d'initiatives départementales (Fid) devrait améliorer largement les choses.

Le PDG sera-t-il de cet avis ? Rendez-vous le 03 février prochain à l'Hôtel de ville. Ce sera également l'occasion de savoir si le parti au pouvoir concèdera aussi quelques postes au CLR, en respect de leur alliance au sein de la majorité qui soutient l'action du président Ali Bongo Ondimba.

Owendo

Jeanne Mbagou pour un troisième mandat ?

J.K.M

Libreville/Gabon

Son ambition pourrait être contrecarrée par certains jeunes qui estiment qu'après deux mandats successifs, il serait temps qu'elle passe la main.

ÉLECTION du bureau du conseil municipal d'Owendo, un scrutin sans enjeu ? À première vue, on serait tenté de répondre par l'affirmative. Tant il est certain que le prochain édile de cette cité sera issu des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG), vu que cette formation politique détient la totalité des sièges. Soit, vingt-cinq au 1er arrondissement et vingt-quatre au 2e.

A priori, pour les cinq prochaines années, cette ville



Une vue partielle des membres du Conseil municipal sortant d'Owendo.

sera administrée par une personnalité du PDG. Ce qui tend à devenir une tradition. Car, depuis l'érection de cette ville en commune à travers le Décret 41/93 du 15 février 1994, le PDG a toujours géré cette collectivité locale. Avec notamment Jean-Michel Nzaou de 1997 à 2002, Romaine Amvoula de 2003 à 2007 et Jeanne Mbagou de 2008 à nos jours. Décédé en 2002, pre-

mier maire d'Owendo, Jean-Michel Nzaou fut élu au terme de l'organisation d'un troisième scrutin, d'autant que les deux premiers avaient été annulés. Avec ceci qu'il avait eu fort à faire avec une adversité politique représentée par le Rassemblement national des Bûcherons (RNB) et le Mouvement commun pour le développement (MCD). Au fil du temps, cette adver-



L'Hôtel de ville d'Owendo.

sité s'est atténuée. Au point que de nos jours, le PDG est devenu la principale force politique dans la commune avec comme têtes de proue : Augustin Roger Brice Adande Radembino et Jeanne Mbagou. Selon certaines indiscretions, cette dernière ne cachait pas son ambition de rempiler à la présidence du conseil municipal d'Owendo, après deux man-

dates successifs. Et c'est sans doute là, le principal et unique enjeu du scrutin à venir. Vu que, selon certaines indiscretions, de nombreux jeunes "camarades" seraient tentés de mettre un terme "au règne de la mairesse". Entendu que, selon eux, celle-ci ne serait plus à même de faire face aux défis auxquels leur cité sera confronté dans les années à venir. Et qu'au

bout de deux mandats successifs, il serait judicieux qu'elle transmette le flambeau à une nouvelle génération. D'autant plus que, avancent-ils, Jeanne Mbagou a été 3e adjoint au maire sous Romaine Amvoula. Et que toute proportion gardée, son bilan n'est pas des plus reluisants. Loin s'en faut. Surtout au regard de l'état des voiries de leur cité et de nombreuses promesses non tenues.

Quoiqu'il en soit, en sus d'une probable fronde des jeunes aux dents longues, l'ambition du maire sortant pourrait être contrecarrée par "les autochtones d'Owendo". Tant ils estiment que leur heure a enfin sonné. Au vu de l'adversité, les choses pourraient ne pas être aussi faciles que le présagent les partisans du maire sortant.

Communiqué du ministère de l'Intérieur

Par Arrêté n° 000016/MIATCLDCI/SG du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration, pris le 22 janvier 2019, en application des articles 20; 21 et 22 de la loi n°19/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des membres des

conseils départementaux et des conseils municipaux, les conseillers départementaux et les conseillers municipaux issus des élections locales du 6 octobre 2018 dernier, sont convoqués en sessions pour l'élection des présidents et vice-présidents des conseils départementaux et des maires et maires adjoints des communes sur l'en-

semble du territoire, respectivement :

- Le dimanche 3 février 2019 à 9 heures précises pour les sessions des conseils départementaux et des conseils municipaux ;
- Le dimanche 10 février 2019 pour les sessions des conseils d'arrondissement en vue de l'élection des maires d'arron-

dissement et leurs adjoints.

Libreville, le 22 janvier 2019

Le Conseiller en Communication, Porte-parole du ministère de l'Intérieur

Jean-Eric NZIENGUI MANGALA